

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- 190, 86^e Avenue Est

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 19 mars 2024, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 684 740

Adresse civique : 190, 86^e Avenue Est

Demande C2024-02-4.1 : Règlement de zonage numéro 529 :

- Article 5.2, tableau 21 : Remise

Nature et objet : Permettre l'implantation d'une remise en cour avant ayant une profondeur minimale de 16.42 mètres au lieu de 20 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Zotique, ce 1^{er} jour du mois de mars 2024.



Me Julie Paradis, greffière

Directrice du greffe et des affaires juridiques